



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 15 septembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le département en crise au titre de la sécheresse : maintien au niveau maximal de restriction des usages de l'eau

Au regard des données disponibles, notamment de l'évolution à la baisse préoccupante des niveaux d'eau des réserves souterraines, Madame la Préfète de la Creuse, Virginie DARPHEUILLE, a signé, après avis du comité eau, un arrêté de prorogation de l'arrêté de crise au titre de la sécheresse maintenant les mesures de restriction à leur niveau maximal prévu par le dispositif départemental.

Au niveau météorologique, la Creuse a connu en ce début septembre, de façon inégale à l'échelle du département, un certain nombre de pluies, permettant une petite rehausse temporaire des niveaux des cours d'eau mais qui diminuent dès lors qu'il ne pleut plus. De plus, les prévisions de Météo France ne sont pas favorables à partir de ce vendredi avec à court terme le retour d'un temps sec.

Par contre, les niveaux des réserves d'eaux souterraines dont l'alimentation en eau potable dépend en majorité se sont encore dégradés et ont atteint maintenant un niveau d'étiage sévère. Cela fragilise les producteurs d'eau potable de la Creuse qui ne possèdent pas de réservoir important ou de prélèvement en cours d'eau.

Aussi, et après avis du Comité Eau qui a rendu un avis convergent vers la nécessité de maintenir le niveau maximum des restrictions prévues par le cadre départemental de gestion de la crise sécheresse, Madame la Préfète de la Creuse a reconduit l'arrêté de sécheresse au niveau crise jusqu'au 30 septembre 2022.

Prenant en compte l'avis de la fédération départementale de la pêche de loisirs, elle a également maintenu l'interdiction de la pêche en première catégorie piscicole jusqu'à sa fermeture le 18 septembre prochain et l'interdiction de la pêche en deuxième catégorie piscicole sur le bassin versant de la Tardes et de la Voueize (hors plans d'eau de pisciculture) jusqu'au 30 septembre 2022.

Elle rappelle ainsi à cette occasion que chacun doit maintenir sa vigilance et sa sobriété afin de préserver la ressource en eau.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : pref-communication@creuse.gouv.fr



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse